- Le CR est affiché sur le panneau situé à l'Hôtel de Ville Place Foch 61000ALENÇON (à côté du service État Civil) aux heures habituelles d'ouverture de la Communauté Urbaine d'Alençon
- Le CR est publié en même temps sur le site Internet CUA : http://www.communaute-urbaine-alencon.fr
- Les délibérations sous forme numérique sont consultables sur le site Internet CUA : http://www.communaute-urbaine-alencon.fr

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 31 MARS 2022
****
COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Affiché le 8 avril 2022
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISIONS

Monsieur le Président donne connaissance des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion, dans le cadre des délégations consenties par le Conseil en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qui concernent :

*** Décision AJ/DECCUA2022-02** – Cette décision d'ester en justice concerne la désignation d'un avocat pour assurer la défense des intérêts de la Communauté Urbaine, devant le tribunal administratif de Caen, dans la procédure qui l'oppose à la société de Travaux Publics Le Clech qui demande réparation du préjudice subi suite à son éviction de l'accord-cadre portant sur les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable.

*** Décision MED/DECCUA2022-04** – Cette décision concerne une demande de subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques auprès du Centre National du Livre.

DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-001

COMMUNAUTE URBAINE
Installation de Monsieur Philippe DRILLON suite à la démission de Monsieur Guillaume HOFMANSKI

Par courrier du 21 février 2022, Monsieur Guillaume HOFMANSKI a informé Monsieur le Président de la Communauté urbaine d'Alençon de sa démission de son mandat de conseiller communautaire.

L'article L273-10 du Code Électoral stipule : "Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu".

C'est donc Monsieur Philippe DRILLON qui correspond aux conditions pour assurer son remplacement.

Monsieur le Président procède, sans qu'il soit besoin d'en débattre, à l'installation de Monsieur Philippe DRILLON en qualité de conseiller communautaire.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Philippe DRILLON en qualité de conseiller communautaire suite à la démission de Monsieur Guillaume HOFMANSKI.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-002

FINANCES

Communauté urbaine d'Alençon - Budget primitif 2022

Les grandes orientations du Budget Primitif 2022 ont été débattues dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), lors de la réunion du Conseil de Communauté du 3 février 2022.

Le rapport de présentation du Budget Primitif du budget principal de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'exercice 2022 est joint à la présente délibération.

Le budget, tel que présenté, fait apparaître un montant total de **66 441 492 €**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, et qui se réparti comme suit :

Section de fonctionnement	57 684 195 €
Section d'investissement	8 757 297 €

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix contre, 3 abstentions) :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2022 du budget principal, tel que présenté dans le rapport ci-annexé, faisant apparaître un montant total de **66 441 492 €,** qui s'équilibre en dépenses et en recettes, et qui se réparti comme suit :

Section de fonctionnement	57 684 195 €
Section d'investissement	8 757 297 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-003

FINANCES

Compétences transférées - Subventions 2022 aux associations

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, suite aux transferts de compétences de 1997, l'attribution des subventions 2022 suivantes aux associations afin qu'elles puissent assurer la gestion des services transférés dans les conditions habituelles :

Association familiale de Saint-Germain-du-Corbéis (École de Musique)	4 000 €
Association de l'École de Musique de Condé Sur Sarthe	7 540 €

- **PRÉCISE** que :
  - les membres du Conseil de Communauté siégeant soit en leur nom personnel, soit comme mandataire au sein des associations ci-dessus ne prennent pas part ni au débat ni au vote, conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, uniquement pour les subventions les concernant,
  - les subventions seront versées aux associations lorsque la demande en aura été faite par la commune concernée,

- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-311-6574.2 du budget concerné,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-004

FINANCES

Subventions 2022 aux associations

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur Romain BOTHET ne prend part ni au débat ni au vote) :

- **ACCORDE**, dans le cadre du Budget Primitif 2022, aux associations les subventions figurant sur l'état, telles que proposées,

- **PRÉCISE** que les membres du Conseil de Communauté siégeant soit en leur nom personnel, soit comme mandataire au sein des associations ci-après ne prennent part ni au débat ni au vote, conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, uniquement pour les subventions les concernant,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
  - n'ordonnancer les subventions que s'il est hors de doute qu'elles serviront à la continuité des activités des organismes ainsi dotés,
  - signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-005

FINANCES

Vote des taux d'imposition 2022

Les bases d'imposition définitives de 2021 et prévisionnelles de 2022 de la Communauté urbaine d'Alençon ont été calculées comme suit par le service de la Fiscalité Directe Locale :

Taxes	Bases définitives 2021	Bases prévisionnelles 2022	Évolution bases 2022/2021
Taxe Foncière sur le Bâti	61 173 883	63 579 000	3,93 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	2 874 965	2 914 000	1,36 %
Cotisation Foncière des Entreprises	14 846 249	15 189 000	2,31 %

Pour rappel, les taux d'imposition étaient en 2021 les suivants :

Taxes	Taux votés en 2021
Taxe Foncière sur le Bâti	11,86 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	25,94 %
Cotisation Foncière des Entreprises	20,33 %

En ce qui concerne la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), le taux en 2021 était 20,33 %. Toutefois, suite à la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2012, une période d'unification de 12 ans de ce taux a été votée afin qu'il soit uniformisé en 2023.

Dès lors, le Budget Primitif 2022 a été construit avec un produit fiscal estimé à 14 768 882 € (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti, et la CFE), avec une estimation de revalorisation des bases de + 3,4 % ainsi qu'une augmentation du taux telle que proposée ci-dessous en 2022 sur le Foncier Bâti.

A ce produit, s'ajoute la fraction de TVA, évaluée à 9 384 105 € correspondant à la compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales suite à sa suppression progressive.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix contre, 4 abstentions) :

- **FIXE** les taux d'imposition 2022 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition 2022
Taxe Foncière sur le Bâti	16 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	25,94 %
Cotisation Foncière des Entreprises	20,33 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-006

FINANCES

Zones d'activités - Budget primitif 2022

Ce budget s'équilibre par **Zone d'Activité** :

L'amorce de financement pour chaque opération est assurée par des avances consenties par le Budget Principal de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA).

L'équilibre de chaque zone est assuré par les cessions de terrains et les cofinancements obtenus au titre de chaque opération.

Des opérations d'ordre, aux chapitres 042 et 040, sont prévues pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement (opérations purement comptables qui, contrairement aux opérations réelles, ne s'accompagnent pas de mouvement de fonds).

- Zone de Valframbert

Il est notamment prévu d'inscrire un montant de 135 000 € afin de finaliser les travaux de végétalisation et d'éclairage public de la zone, et de réaliser des travaux complémentaires d'aménagement de cette zone en vue de l'implantation de nouvelles entreprises.

En recettes, il est prévu une avance du budget CUA d'un montant de 140 600 €.

- Zone de Saint-Paterne

En dépenses, il est prévu un remboursement de l'avance à la CUA pour un montant de 26 460 € correspondant à une cession de terrain à la Société EC72.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le Budget Primitif 2022 des Zones d'Activités, tel que présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de FONCTIONNEMENT	
Zone de Saint-Paterne	26 460 €
Zone de Valframbert	140 600 €
Total FONCTIONNEMENT	**167 060 €**
Section d'INVESTISSEMENT	
Zone de Saint-Paterne	26 460 €
Zone de Valframbert	140 600 €
Total INVESTISSEMENT	**167 060 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-007

FINANCES

Transports Urbains - Budget primitif 2022

Le Budget Primitif 2022 des Transports Urbains s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 4 354 710 € en section de fonctionnement :

- **RECETTES :**

Les principales recettes de fonctionnement du budget des Transports Urbains sont :

- le produit du Versement Transport qui est évalué à 2 900 000 €,
- une redevance dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) avec la Société Boubet Autocars S.A d'un montant de 490 000 € (mise à disposition des équipements : véhicules, agence et dépôt),
- une compensation de la Région Normandie pour l'organisation du service des transports scolaires d'un montant de 672 340 €,
- une compensation de la Région Pays de Loire pour l'organisation du service des transports scolaires d'un montant estimé à 226 870 €.

- **DÉPENSES :**

Les recettes de fonctionnement permettent notamment de financer :

- le montant de la contribution forfaitaire estimé à 3 650 000 € qui sera versée à la Société Boubet Autocars S.A, dans le cadre de la DSP pour la gestion et l'exploitation du réseau des transports urbains de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA), mise en place depuis le 1er janvier 2017,
- la contribution à la Région pour l'utilisation du réseau à l'intérieur du Périmètre des transports urbains (P.T.U) pour les transports scolaires dans le cadre de la convention de droit de charge en matière de transport public, estimée à 330 000 €,
- les intérêts de la dette pour un montant de 2 600 € et 4 250 € pour les ICNE,
- une dotation aux amortissements (opérations d'ordre dépense/recette) pour un montant de 193 500 €,
- un autofinancement pour la section d'investissement d'un montant de 33 660 €.

Le Budget Primitif 2022 des Transports Urbains s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 302 950 € en section d'investissement :

- **RECETTES :**

- l'excédent de recettes de la section de fonctionnement, destiné à alimenter la section d'investissement, s'élève à 33 660 €,
- une dotation aux amortissements (opérations d'ordre dépense/recette) pour un montant de 193 500 €,
- le FCTVA évalué à 75 790 €.

- **DÉPENSES :**

Les recettes permettent notamment de financer les opérations suivantes :

- le remboursement en capital de la dette pour un montant de 28 000 €,
- l'audit sécurité pour les arrêts de bus scolaires sur l'ensemble de la CUA pour un montant de 25 000 €,
- la mise en accessibilité et aménagement des arrêts de bus pour un montant de 90 000 €,
- le renouvellement de la flotte de bus pour un montant de 159 950 €.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le Budget Primitif 2022 des Transports Urbains, tel que présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	4 354 710 €
Section d'investissement	302 950 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-008

FINANCES

Eau - Budget primitif 2022

Lors de sa séance du 3 octobre 2013, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du recours à la délégation de service public, de type régie intéressée, pour l'exploitation de son service public d'eau potable. Ce contrat de régie intéressée, conclu avec la Société Eaux de Normandie pour une durée de 12 ans, a pris effet le 1er Juillet 2015.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter le budget primitif 2022 du service public de l'Eau en conformité avec le contrat de régie intéressée, tel que présenté et qui se répartit de la façon suivante :

En section de fonctionnement, le Budget Primitif 2022 de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 6 058 669 € :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes de fonctionnement du budget de l'Eau sont :

- le produit de la vente de l'eau estimé à 4 100 000 € correspondant à l'évaluation pour la partie consommation,
- le montant de la partie abonnement est estimé à 810 000 €,
- le montant des prestations de service liées aux frais d'accès estimé à 70 000 €,
- le montant pour la redevance de l'Agence de l'Eau est estimé à 780 000 € (ce montant est intégralement reversé à l'Agence de l'Eau),
- le produit des redevances d'occupation sur les réservoirs d'eau pour les opérateurs de téléphonie estimé à 31 750 €,
- le loyer dû par Eaux de Normandie pour 45 000 €,
- le montant des travaux à titre exclusif (TTE) estimé à 80 000 €,
- le montant des pénalités de retard estimé à 80 000 € (calculé en fonction du retard réellement constaté sur l'opération).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement permettent de financer :

- la participation au Syndicat Départemental de l'Eau pour 100 000 €, des prestations diverses (analyses eau, fournitures, documentation, prestations diverses…) pour 98 000 €,
- la redevance pour l'occupation du domaine public pour 1 000 €,
- le remboursement de frais généraux au Budget Principal pour 70 000 €,
- les intérêts de la dette pour 21 000 €,
- les dépenses liées à la gestion du service de régie intéressée (personnel, énergie, fournitures, entretien et réparations…) pour un montant estimé à 2 437 000 €,
- intéressement versé au délégataire pour un montant estimé à 450 000 €,
- reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance encaissée estimée à 921 000 €,
- dotation aux amortissements (opérations d'ordre Dépense/Recette) pour un montant de 327 938 €,
- un autofinancement pour la section d'investissement de 1 448 931 €.

En section d'investissement, le Budget Primitif 2022 de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 1 776 869 € :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement concernent :

- l'excédent de recettes de la section de fonctionnement, destiné à alimenter la section d'investissement, s'élève à 1 448 931 €,
- les dotations aux amortissements (opérations d'ordre Dépense/Recette) pour un montant de 327 938 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement permettent de financer :

- le remboursement des prêts (amortissement) est évalué à 350 602 €,
- un programme de travaux de l'ordre de 1 364 348 € :

Renouvellement de réseau	98 200 €
Réfection des réservoirs	540 148 €
Charges relatives aux investissements	26 000 €
Dotation de gros entretien et renouvellement	700 000 €
MONTANT TOTAL	**1 364 348 €**

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** :

- le Budget Primitif 2022 de l'Eau, tel que présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

section de fonctionnement	6 058 669 €
section d'investissement	1 776 869 €

L'excédent de recettes, destiné à alimenter la section d'investissement s'élève à 1 448 931 €,

- les propositions d'investissement 2022, telles que figurant ci-après :

Renouvellement de réseau	98 200 €
Réfection des réservoirs	540 148 €
Charges relatives aux investissements	26 000 €
Dotation de gros entretien et renouvellement	700 000 €
MONTANT TOTAL	**1 364 348 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-009

FINANCES

Assainissement - Budget primitif 2022

Lors de sa séance du 3 octobre 2013, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du recours à la délégation de service public, de type régie intéressée, pour l'exploitation de son service public d'assainissement. Ce contrat de régie intéressée, conclu avec la société Eaux de Normandie pour une durée de 12 ans, a pris effet le 1er juillet 2015.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter le Budget Primitif 2022 du service public de l'assainissement en conformité avec le contrat de régie intéressée, tel que présenté et qui se répartit de la façon suivante :

En section de fonctionnement, le Budget Primitif 2022 de l'Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 5 175 800 € :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes de fonctionnement du budget assainissement sont :

- le produit de la redevance assainissement estimé à 3 950 000 € correspond à l'évaluation pour la partie consommation,
- le montant de la partie abonnement est estimé à 580 000 €,
- le montant de la redevance pour l'Agence de l'eau évalué à 330 000 € (ce montant est intégralement reversé à l'Agence de l'Eau),
- la PFB (Participation aux Frais de Branchement) et la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) évaluée à 20 000 €,
- le montant des travaux à titre exclusif évalué à 120 000 € (dépenses et recettes),
- l'aide du fond de soutien dans le cadre du refinancement de l'emprunt structuré évaluée à 35 800 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement permettent de financer :

- le remboursement de frais généraux au Budget Principal pour 100 000 €,
- les prestations et dépenses diverses pour 106 500 €,
- les intérêts de la dette évalués à 240 000 €,
- les dépenses liées à la gestion du service de régie intéressée (personnel, énergie, fournitures, entretien et réparations…) pour un montant estimé à 1 875 000 €,
- l'intéressement versé au délégataire pour un montant estimé à 541 000 €,
- le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance encaissée estimée à 403 400 €,
- dotations aux amortissements (opérations d'ordre Dépense/Recette) pour un montant de 650 000 €,
- un autofinancement pour la section d'investissement d'un montant de 1 139 900 €.

En section d'investissement, le Budget Primitif 2022 de l'Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 1 789 900 € :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

L'excédent de recettes de la section de fonctionnement, destiné à alimenter la section d'investissement s'élève à 1 139 900 €.

Les principales autres recettes d'investissement du budget assainissement sont :

- les dotations aux amortissements (opérations d'ordre dépense/recette) pour un montant de 650 000 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement concernent :

- le remboursement des prêts (amortissement) qui est évalué à 491 300 €,
- un programme de travaux de l'ordre de **1 158 600 €** :

Frais d'études Shéma Directeur	50 000 €
Travaux divers sur poste de relèvement	100 000 €
Charges relatives aux investissements	18 910 €
Diagnostic et réhabilitation de réseau	749 690 €
Dotation de gros entretien et renouvellement	240 000 €

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **ACCEPTE** :

- le Budget Primitif 2022 du service Assainissement, tel que présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	5 175 800 €
Section d'investissement	1 789 900 €

l'excédent de recettes, destiné à alimenter la section d'investissement s'élève à 1 139 900 €,

- les propositions d'investissement 2022, telles que figurant ci-après :

Frais d'études Shéma Directeur	50 000 €
Travaux divers sur poste de relèvement	100 000 €
Charges relatives aux investissements	18 910 €
Diagnostic et réhabilitation de réseau	749 690 €
Dotation de gros entretien et renouvellement	240 000 €
TOTAL	**1 158 600 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-010

FINANCES

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Budget primitif 2022

Le Budget Primitif 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 78 120 € en section de fonctionnement.

Les principales dépenses de ce budget sont :
- les prestations de contrôle pour 71 500 €,
- les frais divers pour 200 €,
- une provision pour créances irrécouvrables ou charges exceptionnelles pour 1 000 €,
- les charges du budget principal pour 5 220 €.

La principale recette de ce budget est :
- le produit des redevances estimé à 78 120 €.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le Budget Primitif 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), tel que présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	78 120 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-011

DECHETS MENAGERS

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Fixation du taux pour 2022

Il est rappelé que par délibération du 27 septembre 2012, le Conseil de Communauté a décidé d'instaurer un taux unique de 8,12 % de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le périmètre de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) à compter du 1er janvier 2013.

Par délibération du 20 décembre 2012, le Conseil de Communauté a décidé d'adopter une unification progressive des taux de six ans pour les 16 communes intégrant la CUA au 1er janvier 2013. Pour cela, six zones provisoires ont été définies afin de prendre en compte la période d'harmonisation des taux à compter du 1er janvier 2013 avec la zone 1, au taux de 8,12 %

Zone	Communes	Taux
Zone 1	Alençon - Champfleur – Colombiers – Cuissai – Damigny – Hesloup – La Ferrière Bochard – Le Chevain – Lonrai – Mieuxcé – Pacé – Saint-Paterne – Valframbert – Arçonnay – Saint Nicolas des Bois – Cerisé – Condé sur Sarthe – Saint Germain du Corbéis – Saint Céneri le Gérei - Chenay	8,12 %

Et pour les 16 communes entrantes, l'unification progressive des taux selon les zones suivantes :

Zones	Communes	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Zone 2	Semallé – Larré – Menil Erreux	9,28 %	9,05 %	8,82 %	8,59 %	8,36 %	8,12 %
Zone 3	Radon - Forges	9,87 %	9,52 %	9,17 %	8,82 %	8,47 %	8,12 %
Zone 4	Vingt Hanaps	9,99 %	9,62 %	9,25 %	8,88 %	8,51 %	8,12 %
Zone 5	Saint Denis sur Sarthon – La Roche Mabile – Gandelain – La Lacelle – Livaie – Fontenai les Louvets	11,94 %	11,18 %	10,42 %	9,66 %	8,90 %	8,12 %
Zone 6	Ciral – Saint Ellier les Bois – Longuenoë – Saint Didier sous Ecouves	14,30 %	13,07 %	11,84 %	10,61 %	9,38 %	8,12 %

Pour les communes de Chenay et Villeneuve en Perseigne ayant intégré la CUA respectivement au 1er janvier 2014 et 2017, la CUA a décidé l'application du taux de 8,12 %.

À compter de 2019, l'unification progressive des taux étant terminée, une zone unique a été créée.

Il est proposé le maintien du taux unique de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 8,12 % sur l'ensemble des communes de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,12 % pour l'ensemble des communes de la CUA pour 2022,
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes sur la ligne budgétaire 73-812-7331 du budget 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-012

DECHETS MENAGERS

Candidature à l'appel à projet de Citéo pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement des emballages ménagers et des papiers graphiques

---

La loi relative à la transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire du 10 février 2020 et la Feuille de Route gouvernementale pour l'économie circulaire (FREC) de 2018 imposent l'extension du recyclage des emballages en plastique et la normalisation des couleurs des contenants à déchets dans toutes les collectivités avant la fin 2022.

La Communauté urbaine d'Alençon fait évoluer les gestes de tri des déchets conformément au cadre réglementaire national.

Citéo est l'éco-organisme partenaire de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA), agréé par l'État concernant les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques pour la période 2018-2022.

L'objectif de Citéo est d'uniformiser les consignes pour les usagers et d'étendre cette action à l'ensemble du territoire national afin d'atteindre les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages mis sur le marché en France,
- 65 % de recyclage des déchets papiers graphiques, gérés par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets, mis sur le marché en France.

Les mesures d'accompagnement proposées visent donc à soutenir les initiatives des collectivités locales et des opérateurs de tri qui agissent en faveur du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés.

Le 29 octobre 2021, Citéo a lancé un appel à projet destiné uniquement aux collectivités dont le centre de tri est déjà opérationnel pour trier les Extensions de Consigne de Tri (ECT), c'est-à-dire tout le plastique, ce qui est le cas du centre de tri de Valorpôle, situé au Mans, qui traite les matériaux de la CUA dans le cadre du contrat qui court jusqu'au 31 mai 2024.

Cet appel à projet comporte deux volets :
- un appel à candidature pour l'ECT à tous les emballages plastiques (obligatoire),
- un appel à projet sur les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte (complémentaire).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 25 février 2022. L'annonce de la sélection et la publication de la liste des lauréats aura lieu fin juillet 2022. La contractualisation avec les lauréats se fera au 2ème semestre 2022. La mise en œuvre devra débuter dans un délai de 6 mois à compter de la sélection. La clôture du projet (installations terminées) devra intervenir dans un délai de 24 mois maximum.

La collectivité profitera de ce délai pour harmoniser sur son territoire les couleurs de la collecte sélective recommandées par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME) au niveau national, à savoir jaune pour les emballages et bleu pour le papier.

Ce projet global peut être financé à hauteur de 60 % car il combine l'Extension de Consignes de Tri avec une optimisation du service. Le plafond de financement bonifié et cumulable est sur le levier 2 de 1,4 €/habitant et sur le levier 3 de 3,1 €/habitant sur la population INSEE 2018.

Les dépenses pouvant être éligibles au financement sont les suivantes :
- achats de fournitures d'équipement de pré collecte et installations (borne de proximité, équipement et outils technologiques associés…) concernant les emballages ménagers,
- frais de pilotage du projet (ressources humaines internes et ou assistance à maîtrise d'ouvrage),
- achat de prestations intellectuelles (études préalables, dimensionnement, etc),
- achat de prestations liées à la sensibilisation des habitants concernés par le projet (affiches, campagnes de communication).

Pour l'ECT, la transformation/adaptation est financée dans le cadre du barème avec une majoration du soutien des tonnes d'emballages en plastique (+ 60 €/tonne). A titre indicatif, la quantité déclarée pour l'année 2020 est de 225 tonnes, pour un soutien de base de 134 820 €. L'objectif avec les ECT est de collecter en 2023, 310 tonnes de plastiques pour un soutien de base estimé à 309 680 €.

La délibération n° BCU20211202-002 du Bureau délégué du 2 décembre 2021 présente l'augmentation du coût de collecte pour la mise en place des Extensions de Consignes de Tri, à travers l'avenant n° 8, à savoir un montant estimé à 311 776,67 € HT (prix de base), ce qui représente un coût annuel estimé à 81 820 € HT par an.

La délibération n° BCU20211202-003 du Bureau délégué du 2 décembre 2021 présente l'avenant n° 1 prenant en compte les modifications des contenants dans le cadre des Extensions de Consigne de Tri et indiquant que ces dernières entraîneront une dépense sur le budget investissement pour un montant maximum de 70 000 € HT.

Le montant des dépenses (achat, communication…) liés à cet appel à projet, pouvant bénéficier d'une aide suivant les critères présentés, est estimé lui à 816 972 € HT (communication, implantation de nouveau point, renforcement des points existants…).

L'objectif poursuivi est d'améliorer la desserte afin d'augmenter la quantité de déchets recyclables à capter et ainsi maîtriser les coûts.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté urbaine d'Alençon à l'appel à projet Citéo, pour l'Extension des Consignes de Tri et pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques, à savoir :
  - dépôt des dossiers de candidature avant le 25 février 2022,
  - annonce de la sélection et publication de la liste des lauréats pour la fin juillet 2022,
  - contractualisation au 2ème semestre 2022,
  - mise en œuvre dans un délai de 6 mois à compter de la sélection,
  - clôture du projet (installations terminées) dans un délai de 24 mois maximum,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-013

MARCHÉS PUBLICS

Délégation donnée à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat - Liste des marchés et accords-cadres conclus en 2020 - Information au Conseil

---

Par délibération du 29 juin 2017, le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toutes décisions pour la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Par délibération du 9 juillet 2020, le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toutes décisions pour la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, lorsque le montant estimé du marché ou accord-cadre est inférieur à 209 000 € HT.

En application des articles L2122-23 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'information faite par Monsieur le Président concernant les marchés et accords-cadres passés en application des délibérations du 29 juin 2017 et du 9 juillet 2020, telle que présentée en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-014

MARCHÉS PUBLICS

Délégation donnée à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat - Liste des avenants conclus en 2020 - Information au Conseil

Par délibération du 29 juin 2017, le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toutes décisions pour la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Par délibération du 9 juillet 2020, le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toutes décisions pour la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, lorsque le montant estimé du marché ou accord-cadre est inférieur à 209 000 € HT.

En application des dispositions des articles L2122-3 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'information faite par Monsieur le Président concernant les avenants passés en application des délibérations du 29 juin 2017 et du 9 juillet 2020, telle que présentée en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-015

MARCHÉS PUBLICS

Délégation donnée à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat - Liste des marchés et accords-cadres conclus en 2021 - Information au Conseil

Par délibération en date du 9 juillet 2020, le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toutes décisions pour la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque le montant estimé du marché ou accord-cadre est inférieur à 209 000 € HT.

En application des articles L2122-23 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'information faite par Monsieur le Président concernant les marchés et accords-cadres passés en application de la délibération du 9 juillet 2020, telle que présentée en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-016

MARCHÉS PUBLICS

Délégation donnée à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat - Liste des avenants conclus en 2021 - Information au Conseil

---

Par délibération en date du 9 juillet 2020 le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toutes décisions pour la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que leurs avenants lorsque le montant estimé est inférieur à 209 000 € HT.

En application des articles L2122-3 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** l'information faite par Monsieur le Président concernant les avenants conclus en application de la délibération du 9 juillet 2020, telle que présentée en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-017

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

Il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe :

- pour tenir compte de l'évolution et de la réorganisation des services ainsi que des mouvements de personnel,

- pour les créations de postes afin de permettre la nomination des agents promus à effet du 1er mai 2022. Les postes des agents ayant été promus seront supprimés lors d'un prochain Conseil.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** des transformations et créations de postes, telles que proposées en annexe,

- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget 2022,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-018

PERSONNEL

Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité - Année 2022

Afin de permettre d'assurer les missions liées à l'ouverture du Camping de Guéramé pour la période de mars à octobre 2022, il apparaît nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier pour assurer les missions d'accueil, de gardiennage, de maintenance et d'entretien des sanitaires et espaces communs. Par délibération du 9 décembre 2021, le Conseil de Communauté a approuvé la création des postes suivants :

- 2 agents d'accueil/gardien à temps non complet (30 heures par semaine) au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour la période de mi-mars à début octobre,
- 2 agents d'entretien à temps non complet 40 % (14 heures par semaine) au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour les mois de juillet et août.

Il est également nécessaire de recruter :
- 1 agent d'accueil/gardien à temps non complet (30 heures par semaine) au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour la période d'avril à septembre,
- 2 agents techniques à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour la période du 11 au 29 juillet 2022 afin d'assurer la maintenance et l'entretien des mobiliers des stades,
- 1 animateur à temps non complet (30 heures par semaine) au grade d'animateur pour la période du 18 juillet au 12 août 2022 afin d'intervenir sur les animations et séjours portés par le service médiation.

Pour l'ensemble de ces besoins, considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à ces besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le recrutement de ce personnel conformément aux conditions présentées ci-dessus,

- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-019

URBANISME

Conditions générales d'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2017 définit les conditions dans lesquelles un usager peut, à condition de s'identifier, adresser par voie électronique une demande, une déclaration, un document ou une information à une autorité administrative, ou lui répondre par la même voie. C'est le principe de la saisine par voie électronique.

Par ailleurs, l'article L423-3 du Code de l'Urbanisme, modifié par l'article 62 de la loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (dite loi « Elan ») du 23 novembre 2018, prévoit que « Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 habitants disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022 […]. Un arrêté pris par le ministère chargé de l'urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure. Celle-ci permet d'offrir à tout usager un service complémentaire. Elle peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme.

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA), par délibération du 16 octobre 2020, a accepté d'instruire et de délivrer les autorisations d'urbanisme pour les communes membres. L'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme sont actuellement réalisées par le service des Autorisations d'Urbanisme de la CUA sur la base d'échanges de documents au format papier entre le demandeur, la mairie et les différentes structures saisies pour avis technique.

Afin de permettre aux usagers de saisir électroniquement leur demande et d'organiser une instruction dématérialisée, allant du dépôt de la demande de l'usager jusqu'à la fin du processus d'instruction, et l'archivage réglementaire, la collectivité propose de mettre en œuvre un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les communes membres de la CUA, sous la forme d'un téléservice accessible à partir du service internet de chaque mairie.

Les autorisations d'urbanisme concernées par ce téléservice sont les demandes de permis de construire, de permis de démolir, de permis d'aménager, de déclaration préalable et les certificats d'urbanisme. Ce téléservice concerne également les Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA). Toutefois, sa mise en place n'exclura pas la possibilité pour l'usager de continuer à faire l'ensemble de ces demandes sous format papier s'il le souhaite. Il s'agit d'une offre complémentaire.

La mise en place de ce téléservice nécessite préalablement d'établir les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) rappelant les droits et obligations de l'administration et de l'usager, déterminant le périmètre du guichet, précisant les modalités de fonctionnement du téléservice, précisant les conditions de recevabilité des demandes, les spécificités et pré-requis techniques et le traitement des données à caractère personnel. Ces CGU doivent être approuvées par la CUA en tant que responsable du téléservice. La mise en service du guichet numérique nécessite également l'approbation de ces CGU par les communes membres, en tant qu'utilisateurs.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les Conditions Générales d'Utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permettent de mettre en œuvre le téléservice désigné GNAU pour les demandes d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner, telles que proposées,

- **PRÉCISE** que les dispositions du présent règlement entreront en vigueur pour les usagers de la Communauté urbaine d'Alençon et les établissements publics administratifs qui en dépendent, à compter du jour où la délibération sera revêtue du caractère exécutoire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-020

MOBILITE

Aménagement d'un arrêt de bus rue de Bel Air à Cerisé - Travaux sur le domaine public départemental - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Orne

Dans le cadre de travaux d'aménagement d'un arrêt de bus rue de Bel Air à Cerisé, le Conseil Départemental de l'Orne propose une convention d'autorisation de travaux sur le domaine public départemental.
Les travaux d'aménagement seront à la charge exclusive de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA).
Le département de l'Orne garde le contrôle technique des travaux.

Les travaux consistent en l'aménagement d'un abris bus pour le transport public de la CUA et plus particulièrement sa ligne 1. Un arrêt existe actuellement une dizaine de mètre plus loin mais n'est pas sécuritaire.

Le nouvel emplacement sera plus sécurisé pour les usagers de la route et des transports. Le projet a reçu l'aval de la mairie de Cerisé.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - la convention à passer avec le Conseil Départemental de l'Orne, ayant pour objet d'autoriser des travaux d'aménagement d'un arrêt de bus sur le domaine public départemental, rue de Bel Air à Cerisé, telle que proposée,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-021

CAMPINGS

Camping de Guéramé - Grille tarifaire à compter du 1er avril 2022

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) assure l'exploitation du Camping de Guéramé. En préparation de la saison touristique 2022, il est proposé d'actualiser la grille tarifaire au taux de 2 %, à compter du 1er avril 2022 :

	Tarifs à/c du 1er avril 2020	**Tarifs à/c du 1er avril 2021**	**Proposition de tarifs à/c du 1er avril 2022**
Campeurs par nuitée			
- adulte	3 €	3,05 €	3,10 €
- enfant de moins de 10 ans	2,40 €	2,45 €	2,50 €
- enfant de moins de 1an	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Emplacements par nuitée			
- Forfait tente ou caravane + véhicule	6,05 €	6,10 €	6,15 €
- Camping-car	6,05 €	6,10 €	6,15 €

Véhicule supplémentaire par nuitée	2,80 €	2,85 €	2,90 €
Location tente bungalow Juillet/Août uniquement Forfait 4 personnes avec électricité Semaine (samedi 14 h/ samedi 10 h) Nuitée (2 nuitées minimum)	 318 € 53 €	 324 € 54 €	 330 € 55 €
Animaux par nuitée	2,40 €	2,45 €	2,50 €
Électricité par nuitée	3,60 €	3,65 €	3,70 €
Garage mort par unité Emplacement pré défini en application du règlement intérieur	3,45 €	3,50 €	3,55 €
Linge (coût unitaire du jeton) - lavage 5 kg - séchage 5 kg	 4,10 € 2,25 €	 4,15 € 2,30 €	 4,20 € 2,35 €
Aire de service camping-car - alimentation en électricité - alimentation en eau (recharge uniquement)	 Gratuit Gratuit	 Gratuit Gratuit	 Sans objet Gratuit

- villes jumelées et leurs environs immédiats : 1/2 tarif,
- travailleurs séjournant + de 30 jours consécutifs : abattement de 30 %,
- caution pour la location d'un bungalow toilé : 150 €.

Ces tarifs ne tiennent pas compte de la taxe de séjour applicable sur la commune, dont le tarif est fixé par délibération de la CUA.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs applicables au terrain de camping de Guéramé à compter du 1er avril 2022, tels que proposés ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-022

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

Association " A 4 PAT' " - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2022 - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer une convention de partenariat

---

L'association « A 4 pat' » gère une structure d'accueil de la petite enfance située sur la commune d'Écouves. Ouverte depuis le 30 août 2012, cette micro-crèche propose dix places d'accueil pour des enfants âgés de dix semaines à quatre ans et offre un mode de garde différent et complémentaire de celui proposé par les assistants maternels.

L'association a sollicité un accompagnement financier de la Communauté urbaine d'Alençon pour assurer le fonctionnement de la structure, qui propose une offre de services aux familles du territoire. Par délibération en date du 1er avril 2021, le Conseil avait accordé une subvention d'un montant de 7 000 € pour l'année civile 2021. Il est proposé d'attribuer à nouveau une subvention d'un montant de 7 000 € pour l'année civile 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association « A 4 pat' » au titre de l'année 2022,
- **APPROUVE** la convention de partenariat à passer avec l'association, telle que proposée,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au paiement des dépenses correspondantes à la ligne budgétaire 65 64.11 6574 du budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-023

SANTE

Contrat Territorial de Santé Mentale de l'Orne (CTSM) - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le contrat

---

Le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) de l'Orne est conclu entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), les acteurs de terrain et les collectivités territoriales. Il définit les missions, les engagements, les moyens, modalités de suivi et d'évaluation des acteurs pour mettre en œuvre le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).

L'article L3221-2 du Code de la Santé Publique introduit par la loi de modernisation de notre système de santé, dispose que : « le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) organise les conditions d'accès de la population :
- à la prévention et en particulier au repérage, au diagnostic et à l'intervention précoce sur les troubles,
- à l'ensemble des modalités et techniques de soins et de prises en charge spécifiques,
- aux modalités d'accompagnement et d'insertion sociale ».

La politique de santé mentale est conçue comme une action globale et comprend des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale où tous les acteurs sont associés. Cette politique repose sur l'élaboration d'un Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) fondé sur un diagnostic partagé, qui est un état des lieux des ressources pointant les insuffisances et des préconisations pour y remédier.

Le PTSM inclut l'ensemble des acteurs des champs Sanitaire, Social et Médico-Social, ainsi que les représentants des usagers, des politiques de la ville, les collectivités territoriales, les conseils locaux de santé mentale.
Le PTSM tient compte des spécificités du territoire, de l'offre de soins et de services et précise les modalités d'accès aux soins et d'accompagnement quels que soient les troubles psychiques concernés.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Contrat Territorial de Santé Mentale de l'Orne, tel que proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-024

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de l'Orne 2017-2021 - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°10 à la convention de financement avec le Conseil Départemental de l'Orne

---

Par délibération du 16 novembre 2017, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de financement avec le Conseil Départemental de l'Orne relative au fonctionnement et à l'investissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) pour la période 2017-2021. L'article 4 de cette convention prévoit que "la participation financière du Département sera formalisée par le biais d'un avenant financier".

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter l'avenant n° 10 fixant la participation financière du Conseil Départemental de l'Orne à 1 500 € pour l'aide au projet "Tous Cuivrés" organisé les 12, 13 et 14 novembre 2021.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 10, ayant pour objet de fixer la participation financière du Conseil Départemental de l'Orne à 1 500 € pour le projet "Tous Cuivrés", au titre de l'année 2021, dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de l'Orne 2017-2021, tel que proposé,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-025

ACCESSIBILITE

Modification de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour présenter une demande

---

Le 22 décembre 2015, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) déposait auprès de la Préfecture de l'Orne, conformément aux articles L165-1 à 165-7 du code de la construction et de l'habitation, son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité de 20 établissements recevant du public (les locaux culturels du Carré de la dentelle, du Centre d'Art et de la Compagnie Bleu 202, les centres sociaux, les locaux de la Petite Enfance et les locaux sportifs sous compétence de la Communauté Urbaine ainsi que le camping de Guéramé).

Cet agenda élaboré selon un programme d'interventions de 6 ans (2 périodes de 3 ans) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 1er avril 2016 pour prendre fin le 1er avril 2022.

Un bilan à mi-parcours, exigé par la réglementation, a été établi en juin 2021 faisant un constat d'incomplétude de l'Ad'AP.

La Communauté Urbaine a la possibilité de demander, avant expiration du délai, sur justifications techniques, financières ou administratives, une prolongation de 3 ans du délai de son Ad'AP pour poursuivre sa réalisation.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à :
  - présenter une demande d'approbation de modification de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Communauté urbaine d'Alençon,
  - signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-026

ACCESSIBILITE

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Nouvelle composition

---

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue un texte fondamental qui garantit aux citoyens un égal accès aux services en organisant la vie collective autour du principe d'accessibilité.

Tous les handicaps sont pris en compte, qu'il s'agisse d'une altération fonctionnelle, ponctuelle, durable ou définitive, qu'elle soit physique, sensorielle, cognitive ou psychique.

L'action des communes et de leurs groupements est essentielle à la mise en application de la loi. Des échéances strictes sont fixées avec pour objectif une accessibilité généralisée.

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA), ayant la compétence Transports, a créé une commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées en décembre 2008, comme l'exigeait la loi.

Cette commission a pour missions, actuellement, de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant de la voirie, des espaces publics et des transports et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles.

A ce jour, son rôle n'est que consultatif. Elle ne dispose pas de pouvoir constitutionnel ou coercitif. Toutefois, le recours à ses connaissances peut être sollicité en tant que de besoin lors de l'élaboration des schémas directeurs et des plans de mise en accessibilité.

La commission doit être au minimum composée de représentants de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent, d'associations d'usagers et d'associations de représentants des personnes handicapées. Elle est présidée par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine.

Suite aux élections municipales de juin 2020, la composition de la commission doit être à nouveau définie.

Il est proposé au Conseil de Communauté, la composition suivante :

Président de la commission :

- Monsieur Joaquim PUEYO, Président de la Communauté urbaine d'Alençon.

Élus – Représentants de la CUA :

- Monsieur Sylvain LAUNAY, Vice-Président délégué à l'organisation de la mobilité, transports urbains, Maire de la commune de Lonrai,
- Madame Anne Sophie LEMÉE, Vice-Présidente déléguée à l'entretien et maintenance des patrimoines communautaires, Maire de la commune de Condé sur Sarthe,
- Madame Fabienne MAUGER, Vice-Présidente déléguée aux équipements culturels communautaires et Tourisme, Maire-Adjointe de la Ville d'Alençon,
- Madame Anita PAILLOT, Vice-Présidente déléguée à la petite enfance, Maire de la commune de Damigny,
- Madame Sylvaine MARIE, Conseillère communautaire, Conseillère Municipale déléguée à la démocratie locale et à la Tranquillité Publique de la Ville d'Alençon,
- Monsieur Ahamada DIBO, Vice-Président délégué aux Finances, Développement économique, numérique, gestion financière et projet de territoire, Maire-Adjoint de la Ville d'Alençon.

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame la Responsable du Bureau Architecture,
- Monsieur le Directeur du Département Patrimoine Public de la CUA et la Ville d'Alençon,
- Monsieur le Responsable de la Direction Bâtiments de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Monsieur le Responsable du service Voirie de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Madame la Directrice du CCAS de la Ville d'Alençon,
- Monsieur le Responsable du service des Sports de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Madame la Responsable de la Vie scolaire de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Monsieur le Directeur de la société REUNIR CUA à Alençon,
- Madame la Cheffe du Bureau de Constructions durables et accessibilité à la Direction Départementale des Territoires de l'Orne,
- Monsieur le Président d'Orne Habitat ou son représentant,
- Monsieur le Président de la SAGIM ou son représentant,
- Monsieur le représentant de la FNAIM.

Collège des représentants des personnes handicapées :

- un membre de l'association SAAAIS La Providence,
- un membre de l'Association Familiale Laïque : Solidarité familiale et handicaps,
- un membre de l'ADAPEI,
- un membre de l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Orne,
- un membre de l'Association des Paralysés de France.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la composition de la nouvelle commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées, telle que proposée ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-027

VOIRIE

Groupement de commande entre la Communauté urbaine d'Alençon et certaines communes membres pour les prestations de balayage mécanisé et le traitement des balayures - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention et les accords-cadres

Par délibération du 14 décembre 2017, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a souhaité passer un appel d'offres pour des prestations de balayage mécanisé sur son territoire. Ce marché arrivant à son terme, il est nécessaire de passer un nouvel appel d'offres pour les mêmes prestations ainsi que pour le traitement des balayures.

Afin d'optimiser les achats, il est souhaité constituer un groupement de commande entre la Communauté urbaine d'Alençon, la Ville d'Alençon et les communes de Cerisé, Champfleur, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, Lonrai, Ménil-Erreux, Saint Germain du Corbéis, Valframbert, Semallé, Gandelain, Larré, Saint Denis sur Sarthon.

Les prestations seront alloties :

- lot 01 : prestations de balayage mécanisé,
- lot 02 : retraitement des déchets issus du balayage.

Chaque lot est un accord-cadre avec un montant maximum de commandes, conclu pour une première période d'exécution d'un an, à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois un an. Les montants maximums par période d'exécution et par membre du groupement sont les suivants :

Collectivité	Montant maximum total par période d'exécution pour le lot 01 (HT)	Montant maximum total par période d'exécution pour le lot 02 (HT)	Montant maximum total par période d'exécution pour l'ensemble des lots (HT)
Ville d'Alençon	8 575 €	1 500 €	10 075 €
Communauté urbaine d'Alençon	10 750 €	1 925 €	12 675 €
Commune de Cerisé	1 800 €	350 €	2 150 €
Commune de Champfleur	5 025 €	875 €	5 900 €
Commune de Condé sur Sarthe	9 350 €	1 675 €	11 025 €
Commune de Cuissai	900 €	100 €	1 000 €
Commune de Damigny	7 775 €	1 350 €	9 125 €
Commune de Lonrai	2 850 €	250 €	3 100 €
Commune de Ménil-Erreux	100 €	15 €	115 €
Commune de St Germain du Corbéis	13 450 €	2 350 €	15 800 €
Commune de Valframbert	2 500 €	450 €	2 950 €
Commune de Semallé	350 €	50 €	400 €
Commune de Gandelain	750 €	150 €	900 €
Commune de Larré	250 €	25 €	275 €
Commune de St Denis sur Sarthon	1 500 €	175 €	1 675 €
TOTAL par période d'exécution HT	**65 925 €**	**11 240 €**	**77 165 €**

Le groupement de commande sera constitué pour la passation, la signature, la notification et l'exécution des accords-cadres. Chaque membre devant rembourser le coordonnateur pour la part des prestations exécutées qui le concerne.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville d'Alençon.

La procédure de passation utilisée est un appel d'offres ouvert, ce dernier étant soumis aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2165-5 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres chargée d'attribuer l'accord-cadre sera celle de la Ville d'Alençon.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer :
  - une convention de groupement de commande, avec l'ensemble des communes désignées ci-dessus et la Communauté urbaine d'Alençon, pour la passation des accords-cadres pour des prestations de balayage mécanisé et le traitement des balayures. Cette convention prévoit les dispositions suivantes :
    - le groupement serait passé pour la passation, la signature, la notification et l'exécution des accords-cadres. Chaque membre devra rembourser le coordonnateur pour la part des prestations exécutées qui le concerne,
    - le coordonnateur du groupement sera la Ville d'Alençon,
    - les prestations seront alloties en deux lots : lot 01 "prestations de balayage mécanisé" et lot 02 "retraitement des déchets issus du balayage",
    - la Commission d'Appel d'Offres qui attribuera les accords-cadres sera celle de la Ville d'Alençon,
    - les montants maximums par lot et collectivité sont précisés dans le tableau ci-dessus,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de la Ville d'Alençon à signer les accords-cadres, passés en application de cette convention de groupement de commande, pour les lots 01 et 02, sachant qu'ils seront conclus pour une durée d'un an, à compter de leur notification, renouvelable tacitement trois fois un an, pour un montant maximum de 77 165 € par période d'exécution et pour tous les membres du groupement.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-028

EAU POTABLE

Geste commercial suite à la fuite survenue le 25 décembre 2021 rue d'Ancinnes à Alençon et neutralisation des surcoûts d'exploitation au titre de l'exercice 2021

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) gère le service public d'eau potable sur 18 communes de son territoire.

Elle a confié la gestion de ce service à Eaux de Normandie, via un contrat de type régie intéressée depuis le 1er juillet 2015.

Une fuite est survenue le 25 décembre 2021 sur le réseau de distribution d'eau potable situé rue d'Ancinnes à Alençon. Les répercussions sur les usagers ont été conséquentes et la réparation a été fastidieuse du fait de la surprofondeur inexpliquée du réseau (environ 5 mètres).
Bien que la plupart des abonnés ait pu récupérer l'eau sous 5 à 10 h selon les secteurs, une quinzaine d'abonnés a été privée d'eau potable durant 1 semaine.

La Communauté urbaine d'Alençon souhaite donc dédommager ces usagers fortement impactés.

Il est donc proposé de leur verser une indemnité correspondant à 6 mois de leur consommation moyenne calculée sur les 4 dernières années (durée variable selon les usagers en fonction des dates de relève disponibles pour chacun des compteurs), selon les tarifs en vigueur au 1er janvier 2022. Ceci représente donc les sommes suivantes :

Nom du titulaire du contrat	N° de rue avenue Rhin et Danube	Conso moyenne (m^3/an)	Montant estimé (€ TTC/an) - Tarifs 2022	Proposition d'indemnisation (≈ 6 mois)
[redacted]	[redacted]	120	591,77 €	296 €
[redacted]	[redacted]	32	210,98 €	105 €
[redacted]	[redacted]	57	319,16 €	160 €
[redacted]	[redacted]	18	150,40 €	75 €
[redacted]	[redacted]	107	535,52 €	268 €
[redacted]	[redacted]	99	500,90 €	250 €

[redacted]	[redacted]	26	185,02 €	93 €
[redacted]	[redacted]	63	345,12 €	173 €
[redacted]	[redacted]	46	271,56 €	136 €
[redacted]	[redacted]	74	392,72 €	196 €
[redacted]	[redacted]	68	366,76 €	183 €
[redacted]	[redacted]	97	492,25 €	246 €
[redacted]	[redacted]	8	107,13 €	54 €
[redacted]	[redacted]	151	727,92 €	363 €
Montant total TTC			**5 195,21 €**	**2 598 €**

Par ailleurs, la Collectivité concède qu'il ne s'agissait pas d'une réparation de fuite habituelle, les conséquences sur la distribution ayant été assez impactantes puisque le réseau concerné était un réseau principal de diamètre 400 très profond ; tout comme le coût de la réparation.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 24.3 B du contrat de Délégation de Service Public (DSP) modifié par l'article 10 de l'avenant n° 1, « *Afin de ne pas pénaliser le Délégataire dans le respect de ses engagements en matière de charges de prestations directes, il est proposé de neutraliser sur présentation des justificatifs par le Délégataire et par décision de la Collectivité les dépenses liées à des évènements extérieurs à la volonté des parties (cas de force majeure, pollution…) ».*

Il est donc proposé de neutraliser 50 % des dépenses externes à Eaux de Normandie pour procéder à la réparation de cette fuite, soit 38 900 € HT.

Enfin, les coûts d'exploitation de la nouvelle usine des eaux chiffrés dans l'avenant 6 l'ont été en fonction des données du constructeur et du retour d'expérience sur une période relativement courte (2 mois). Après une année de fonctionnement, il s'avère que certaines quantités étaient sous-évaluées, tout comme certains prix unitaires.

Ce surcoût d'environ 120 000 € HT (20 000 € HT pour le poste énergie et 100 000 € HT pour le poste réactif) n'étant pas directement imputable au Délégataire, il est également proposé de le neutraliser au titre de l'exercice 2021. Quant au calcul de l'intéressement financier 2021, il se fera en fonction des dépenses prévisionnelles de l'année moyenne 2022/2021 (intégration des charges de la nouvelle usine sur une année complète).

Un avenant sera rédigé prochainement pour régulariser les coûts d'exploitation à compter de 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 24 mars 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** :
  - l'indemnisation des 15 usagers privés d'eau potable durant une semaine conformément aux montants présentés ci-dessus,
  - la neutralisation de 50 % des dépenses externes à Eaux de Normandie pour réparer la fuite survenue le 25 décembre 2021 rue d'Ancinnes à Alençon lors du calcul de l'intéressement financier 2021, soit 38 900 € HT,
  - la neutralisation des surcoûts des charges directes d'exploitation de la nouvelle usine, pour un montant de 120 000 € HT lors du calcul de l'intéressement financier 2021,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 25 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nathalie-Pascale ASSIER qui a donné pouvoir à M. Armand KAYA, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Anita PAILLOT, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN.

M. Joseph LAMBERT, M. Eric MORIN, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Secrétaire de séance : AIME Cédric

Le procès-verbal de la dernière réunion du **3 février 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20220331-029

COMMUNAUTE URBAINE

Commissions communautaires - Modification n° 3 - Nouvelle composition des commissions n° 3 et n° 6 suite à la démission de Guillaume HOFMANSKI

Par délibération n° 20200709-015 du 9 juillet 2020, le Conseil Communautaire décidait de créer 6 commissions et désignait leurs membres. Depuis cette date deux modifications sont intervenues pour prendre en compte des précédents remplacements.

Suite à la démission de Monsieur Guillaume HOFMANSKI, il convient de revoir la composition des commissions n° 3 et n° 6.

Aussi, il est proposé :

Commissions	Remplacement de Monsieur Guillaume HOFMANSKI
N° 3 "Mobilité - Déchets"	Monsieur Philippe DRILLON
N° 6 "Cadre de Vie"	Monsieur Philippe DRILLON

le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE**, conformément aux dispositions de l'article L2121-21, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
- **DESIGNE** au sein des commissions n° 3 et n° 6, en respect du principe de la représentation proportionnelle, le nouvel élu suivant :

Commissions	Remplacement de Monsieur Guillaume HOFMANSKI
N° 3 "Mobilité - Déchets"	Monsieur Philippe DRILLON
N° 6 "Cadre de Vie"	Monsieur Philippe DRILLON

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 20.

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine,

Joaquim PUEYO

Annexe délibération n° 20220331_002

COMMUNAUTÉ URBAINE - BUDGET PRIMITIF 2022

Le projet de Budget 2022, tel que présenté, s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant global de 66 441 492 € et se répartit comme suit :

Section de fonctionnement	57 684 195 €
Section d'investissement	8 757 297 €

I - FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à 57 684 195 € en 2022, contre 55 245 230 € au Budget Primitif 2021.

Les dépenses réelles, c'est-à-dire sans les dotations aux amortissements, le virement à la section d'investissement, s'élèvent à 55 422 211 €.

① DÉPENSES 57 684 195 €

Chap	Libellé du chapitre	BP 2021	Crédits votés 2021	Propositions nouvelles BP 2022
011	Charges à caractère général	12 000 000 €	12 242 275,60 €	13 313 000 €
012	Charges de personnel	24 402 211 €	25 042 211,00 €	26 300 000 €
014	Atténuation de produit	10 659 499 €	10 659 499,00 €	10 659 499 €
65	Autres charges de gestion courante	4 497 656 €	4 548 139,00 €	4 484 112 €
66	Charges financières	630 650 €	645 650,00 €	635 100 €
67	Charges exceptionnelles	30 500 €	341 500,00 €	30 500 €
	Total dépenses réelles	***52 220 516 €***	***53 659 274,60 €***	***55 422 211 €***
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 900 000 €	1 976 200,00 €	2 000 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 124 714 €	474 318,00 €	261 984 €
	Total dépenses d'ordre	***3 024 714 €***	***2 270 518,00 €***	***2 261 984 €***
	TOTAL DÉPENSES	**55 245 230 €**	**55 929 792,60 €**	**57 684 195 €**

➲ CHAPITRE 011 : CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL 13 313 000 €

Ce chapitre regroupe tous les achats des fournitures et de services nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services de la collectivité.

Ce chapitre connait une augmentation des dépenses de 1,3 M€ dont 841 000 € concernant les prestations des déchets, 294 005 € pour l'électricité, les actions en faveur du développement durable pour 147 139 €.

On y trouve notamment pour les principales dépenses :

- ✓ Les fournitures et les prestations, l'entretien et la maintenance du matériel concernant la gestion des déchets pour 5 780 392 €,
- ✓ Le reversement aux communes du contingent d'aide sociale pour 1 574 000 €,
- ✓ Les fluides (eau, gaz, électricité, chauffage) pour 1 722 478 €,
- ✓ Le remboursement de frais aux communes : 355 900 €,
- ✓ Les prestations développement durable (actions climat/énergie, plateforme énergétique, circuits courts : 335 939 €,
- ✓ Les différents contrats de maintenance (informatique, chauffage, ascenseurs, extincteurs ...) pour 315 743 €,

- ✓ Prestations liées à la gestion et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse : 305 000 €,
- ✓ Les taxes foncières : 328 227 €,
- ✓ Fourniture du portage des repas à domicile : 295 000 €,
- ✓ Les fournitures diverses, d'entretien, vêtements de travail, de petit équipement, administratives, éducatives, d'animations s'élèvent à 227 445 €,
- ✓ Les acquisitions de livres, disques, DVD et abonnements aux magazines pour les médiathèques représentent un montant de 133 900 €,
- ✓ Les participations versées au titre des ALSH, centres aérés : 129 000 €,
- ✓ Les frais d'assurances s'élèvent : 98 220 €,
- ✓ L'entretien des terrains : 100 150 €,
- ✓ Les frais de formation : 127 784 €,
- ✓ L'alimentation : 63 260 €,
- ✓ Gestion des aires d'accueil des gens du voyage : 71 000 €,
- ✓ L'entretien du réseau pluvial : 55 000 €
- ✓ Les dépenses d'entretien du matériel y compris roulant (sauf service Déchets) représentent : 38 650 €.

➲ CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL — 26 300 000 €

Le montant des charges de personnel progresse de 1,9 M€ par rapport au BP 2021 et de 1,26 M€ par rapport aux crédits ouverts en 2021.

Cela comprend le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), l'évolution nationale prévue pour les grilles de catégorie C liée à l'augmentation de la valeur du SMIC et le glissement de toutes les grilles de catégorie C.

Le remboursement des agents mis à disposition des communes et de la Ville d'Alençon est estimé à 638 160€.

➲ CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUIT — 10 659 499 €

Ce chapitre concerne :

➢ Le reversement sur impôt au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) s'élève à 2 744 499 € comme en 2021.

➢ L'attribution de compensation, suite à la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), aux différents transferts de compétences, à l'intégration des nouvelles communes en 2013, 2014 et 2017, représente un montant de 7 910 000€.

➲ CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE — 4 484 112 €

Ce chapitre connait une stabilité par rapport au BP 2021.

Ce chapitre est essentiellement consacré :

➢ d'une part, aux subventions de fonctionnement des associations, dont le montant s'élève à 1 739 844 €,

Les autres dépenses concernent :

- ✓ La participation au contingent d'incendie pour 1 251 100 €,
- ✓ Les participations aux délégataires, EQUALIA pour le fonctionnement de l'espace aquatique, de la patinoire et SODEXO pour la fourniture des repas pour 1 102 500 €.
- ✓ La subvention de fonctionnement à l'EPIC Tourisme pour 95 300 €,
- ✓ Une provision de 8 000 € pour les créances irrécouvrables.

➲ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIÈRES 635 100 €

Le stock de dette s'établira à 24,64 M€ au 1er janvier 2022, contre 20,75 M€ au 1er janvier 2021.

L'annuité de la dette s'élèvera à 2,63M€ en 2022 : les intérêts de la dette sont estimés à 0,63 M€ en 2022, et le montant du remboursement du capital de la dette en investissement est de 2 009 000 €.

Une provision de 2 000 € est prévue pour les frais financiers divers.

➲ CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES 30 500 €

Ce chapitre concerne une provision de 30 500 € pour les titres annulés sur les exercices antérieurs et les charges exceptionnelles.

➲ CHAPITRE 042 : OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 2 000 000 €

Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements, estimées à 2 000 000 € au BP 2022 contre 1 900 000 € au BP 2021.

➲ CHAPITRE 023 : VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 261 984 €

Le virement à la section d'investissement est évalué dans le cadre du Budget Primitif 2022 à 261 984 € contre 1 124 714 € au BP 2021.

L'autofinancement brut (virement + amortissements) s'élève au BP 2022 à 2 261 984 €.

② RECETTES 57 684 195 €

Chap	Libellé du chapitre	BP 2021	Propositions nouvelles BP 2022
013	Atténuation des charges	125 000 €	130 000 €
70	Produits des services, du domaine	10 909 000 €	11 683 200 €
73	Impôts et taxes	31 919 305 €	34 946 273 €
74	Dotations et participations	10 478 900 €	10 470 478 €
75	Autres produits de gestion courante	247 525 €	452 244 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €	2 000 €
78	Reprise sur provision pour risques et charges exceptionnels	1 563 000 €	0 €
	TOTAL RECETTES	**55 245 230 €**	**57 684 195 €**

➲ CHAPITRE 013 : ATTÉNUATION DES CHARGES 130 000 €

Ce chapitre recense les remboursements des dépenses de personnel (recouvrement de prestations sociales ...).

➲ CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE 11 683 200 €

On y trouve notamment la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (180 000 €), la redevance et droits des services (le Conservatoire à Rayonnement Départemental, entrées au Musée, gens du voyage, camping pour 133 500 €), les redevances des portages à domicile (375 000 €), les crèches et garderies (197 700 €), les prestations d'Anova pour 190 000 €.

Figurent également la redevance de la Sodexo pour 70 000 €, la redevance d'occupation du domaine public pour 33 000 €.

En outre, est prévu le remboursement des agents mis à disposition à la Ville pour 10 080 000 €, le remboursement des charges de personnel des budgets annexes, du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) pour 260 000 €.

➲ CHAPITRE 73 : IMPÔTS ET TAXES **34 946 273 €**

La prévision budgétaire a été bâtie avec une estimation de l'évolution des bases de + 3,4%, une augmentation du taux d'imposition en 2022 sur la taxe sur le Foncier Bâti (TFB), comprenant également la compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales par l'État suite à sa suppression progressive.

Ainsi, le produit fiscal des taxes foncières, de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la compensation de la Taxe d'Habitation qui se fera par une part de TVA nationale et de la compensation pour perte de TFB et CFE des impôts de production est estimé à 24 152 987 € contre 21 379 000 € en 2021.

Le produit correspondant à la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle unique est évalué à 4 396 584 € (produits IFER, TASCOM, CVAE).

Le produit de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères est estimé à 5 225 751 €.

Le montant du Fonds de Péréquation (FPIC) est évalué à 1 168 951 € en 2022 comme le montant perçu en 2021.

➲ CHAPITRE 74 : DOTATION ET PARTICIPATIONS **10 470 478 €**

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est évalué à 6 925 827 € en 2022 contre 7 011 842 notifiés en 2021. Les compensations fiscales versées par l'État sont estimées à 984 266 €, comme celles notifiées en 2021.

Les subventions de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental, l'aire des gens du voyage sont estimées à 273 500 €.

Les subventions de la Région et de l'Ademe au titre du Développement Durable concernant les actions Climat-Energie sont évaluées à 252 885 €.

Les subventions de l'État pour le fonctionnement du Projet Réussite Éducative sont estimées à 90 000 €.

La participation de la CAF et MSA pour le secteur de la Petite Enfance est estimée à 1 063 500 en 2022.

Le produit des ventes de matériaux, la participation d'Eco-Emballage, de l'Ademe et d'Eco-folio au titre du tri sélectif sont estimés à 792 000 € en 2022.

➲ CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE **452 244 €**

Ces recettes proviennent essentiellement des loyers des ateliers dont celui sur le parc d'activité d'Arçonnay, des loyers des PSLA de Saint Germain du Corbéis et de Perseigne et de redevances pour 452 244 €.

➲ CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS **2 000 €**

Il s'agit d'une enveloppe pour produits exceptionnels.

II - INVESTISSEMENT

① DEPENSES 8 757 297 €

Chap	Libellé du chapitre	BP 2021	Propositions nouvelles BP 2022
10	Dotations, fonds divers	175 000 €	175 000 €
	Total des Dotations	***175 000 €***	***175 000 €***
20	Immobilisations incorporelles	378 158 €	333 520 €
204	Subventions d'équipement versées	397 236 €	361 533 €
21	Immobilisations corporelles	4 446 527 €	4 222 980 €
23	Immobilisations en cours	2 815 133 €	1 620 264 €
	Total dépenses d'équipement	***8 037 054 €***	***6 538 297 €***
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 16449)	1 568 000 €	2 009 000 €
26	*Titres de participation*	*0 €*	*35 000 €*
	Total dépenses financières	***1 568 000 €***	***2 044 000 €***
	TOTAL DÉPENSES	**9 780 054 €**	**8 757 297 €**

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 6 538 297 € et se répartissent comme suit :

- 1 685 264 € : Construction du PSLA sur Alençon,
- 1 000 000 € : Travaux gros entretien du patrimoine Bâti
- 702 000 € : Rénovation des boiseries de la Médiathèque Aveline
- 500 000 € : Travaux d'éclairage public,
- 500 000 € : Déchets (acquisitions conteneurs...)
- 318 000 € : Informatisation des services (acquisition de logiciels et matériel...),
- 272 000 € : Voirie communautaire,
- 250 000 € : Travaux Gémapi,
- 160 000 € : Acquisition des véhicules,
- 120 000 € : Équipements culturels (matériel, mobilier...) : Musée, Conservatoire, Médiathèques,
- 100 000 € : Équipement (matériel, mobilier) pour la Petite Enfance, la Restauration scolaire, le sport et camping,
- 50 000 € : Étude de faisabilité d'une 3è déchetterie
- 50 000 € : Étude pour l'aménagement d'Anova,
- 50 000 € : Étude pour l'amélioration du centre Alencéa.

Les subventions d'équipement représentent 361 533 € dont 300 000 € pour les aides à l'immobilier d'entreprises, 36 533 € aux associations culturelles et centres sociaux, 25 000 € pour le fonds d'aide touristique.

Par ailleurs, une dépense de 175 000 € est prévue au titre du reversement de 50 % de la Taxe d'Aménagement.

② RECETTES 8 757 297 €

Chap	Libellé du chapitre	BP 2021	Propositions nouvelles BP 2022
13	Subventions d'investissement	1 463 400 €	2 202 862 €
	Total recettes d'équipement	***1 463 400 €***	***2 202 862 €***
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800 000 €	2 030 000 €

16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 16449)	3 486 940 €	2 257 451 €
27	Autres immobilisations financières	5 000 €	5 000 €
	Total recettes financières	***5 291 940 €***	***4 292 451 €***
021	Virement de la section de fonctionnement	1 124 714 €	261 984 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 900 000 €	2 000 000 €
	Total opérations d'ordre	***3 024 714 €***	***2 261 984 €***
	TOTAL RECETTES	**9 780 054 €**	**8 757 297 €**

Les principales recettes permettant d'assurer le financement de nos investissements 2022 sont les suivantes :

Participations	2 202 862 €
Autofinancement net	252 984 €
Emprunt	2 257 451 €
FCTVA	1 680 000 €
Taxe d'Aménagement	350 000 €

Annexe délibération n° 20220331_013

Liste des marchés et accords-cadres conclus sur la base de la délibération générale en 2020 pour la CUA

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
Réalisation d'un bâtiment d'accueil station trail sur la commune d'Ecouves RECONSULTATION DU LOT 10	Travaux	DELAVALLEE	GRE A GRE	3 891 €
Rénovation de la chaufferie et optimisation des installations thermiques existantes au Théâtre - Espace Pyramide	Travaux	DUCRE	MAPA SUP 90 000	131 622 €
Travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur la commune déléguée de St Rigomer des Bois	Travaux	CHAPRON	MAPA INF 90 000	53 927 €
travaux de réaménagement de la zone accueil du musée Beaux arts et de la Dentelle	Travaux	SARL MDH MENUISERIE DIDIER HERNANGE	MAPA INF 90 000	15 646 €
réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self lot 01 démolitions gros œuvre	Travaux	ENT R POTTIER FILS	MAPA SUP 90 000	8 843 €
réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self lot 02 menuiseries extérieures	Travaux	MENUISERIE LOUISE	MAPA SUP 90 000	6 944 €
réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self lot 03 cloisons et doublages	Travaux	MENUISERIE LOUISE	MAPA SUP 90 000	30 689 €

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self lot 04 faux plafonds	Travaux	QUALIPROFIL	MAPA SUP 90 000	3 607 €
réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self lot 05 peinture revêtements de sol	Travaux	GAGNEUX DECORS	MAPA SUP 90 000	7 705 €
réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self lot 07 plomberie	Travaux	ELAIRGIE ARGENTAN	MAPA SUP 90 000	8 370 €
réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self lot 08 équipements de self	Travaux	QUIETALIS	MAPA SUP 90 000	17 561 €
accompagnement formalisation des pratiques de la collectivité en termes de clauses environnementales dans la commande publique	Prestations intellectuelles	APESA	GRE A GRE	15 310 €
Optimisation de la Station d'Epuration du Fléchet à Lonrai	Travaux	OTV	MAPA INF 90 000	57 400 €
Réalisation d'essais de garantie pour la réception des ouvrages d'une usine d'eau potable	Services	SODAE	MAPA INF 90 000	37 900 €

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
Diagnostic et plan d'actions trame vertes, bleues et noires pour la Communauté urbaine d'Alençon	Prestations intellectuelles	BIOTOPE	MAPA SUP 90 000	96 485 €
Evaluations environnementales du PLU (plan local d'urbanisme) communautaire et du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) pour la Communauté urbaine d'Alençon	Prestations intellectuelles	ECOVIA	MAPA SUP 90 000	24 800 €
Aménagement de la déchetterie Alençon Nord lot 01 VRD	Travaux	EUROVIA	MAPA SUP 214 000	687 500 €
Aménagement de la déchetterie Alençon nord lot 02 éclairage vidéosurveillance	Travaux	GTA	MAPA SUP 214 000	66 274 €

Annexe délibération n° 20220331-014

Liste des avenants CUA conclus en 2020

Numéro d'avenant	Objet de l'avenant	Marché	Type de marché	Titulaire du marché
1	Prestations complémentaires	Rénovation de la chaufferie et optimisation des installations thermiques existantes du théâtre-espace pyramide	Travaux	DUCRE
1	Prestations complémentaires	Réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self) lot 02 menuiseries extérieures	Travaux	MENUISERIE LOUISE
1	Moins-value	Réaménagement et mise en conformité du restaurant scolaire de l'école de Condé sur Sarthe (y compris création d'un self) lot 05 : peintures	Travaux	GAGNEUX DECORS
1	Plus-value	Travaux de construction d'une déchetterie pour la Communauté urbaine d'Alençon à Arçonnay lot 03 clotures	Travaux	PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT
1	Rectification erreurs cotraitants	Mission de diagnostic préalable à une mission de maîtrise d'œuvre pour le confortement des armoires servant d'étagères, mobilier classé de la salle de la Chapelle de la médiathèque au Carré de la Dentelle à Alençon pour la CUA	Prestations intellectuelles	LYMPIA

Annexe délibération n° 20220331_015

Liste des marchés et accords-cadres conclus sur la base de la délibération générale en 2021 pour la CUA

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
Elaboration d'un schéma directeur cyclable et modes doux pour la CUA	Prestations intellectuelles	VIZEA	MAPA INF 90 000	39 715 €
Aménagement de la déchetterie Alençon nord lot 03 Clôture et espaces verts	Travaux	ESPACS	MAPA SUP 214 000	43 959 €
Aménagement de la déchetterie nord lot 05 construction d'un local garage	Travaux		MAPA SUP 214 000	28 808 €
Prestations de suivi de collecte en porte-à-porte sur le territoire de la CUA	Services	REGIE DES QUARTIERS	MAPA INF 90 000	Montant maximum par an de 35 000 €
Aménagement du nouveau Relais Assistantes Maternelles sis rue Augustin Fresnel à Alençon lot 01 mobilier	Fournitures	MOLUDO	MAPA INF 90 000	Montant maximum 19 000 €
Aménagement du nouveau Relais Assistantes Maternelles sis rue Augustin Fresnel à Alençon lot 04 jeux et jouets	Fournitures	WESCO	MAPA INF 90 000	Montant maximum 4 000 €
Aménagement du nouveau Relais Assistantes Maternelles sis rue Augustin Fresnel à Alençon lot 05 équipement de ménage	Fournitures	PIERRE LE GOFF	MAPA INF 90 000	Montant maximum 5 000 €
Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage collectif et de vente de composteurs individuels lot 01 Sensibilisation et formation au compostage collectif	Services	REGIE DES QUARTIERS	MAPA SUP 90 000	Montant maximum par période d'exécution 7 000 €

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage collectif et de vente de composteurs individuels lot 02 Suivi du compostage collectif	Services	REGIE DES QUARTIERS	MAPA SUP 90 000	Montant maximum par période d'exécution 60 000 €
Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage collectif et de vente de composteurs individuels lot 03 Vente et tenue de stand des composteurs	Services	REGIE DES QUARTIERS	MAPA SUP 90 000	Montant maximum par période d'exécution 2 400 €
Fourniture de matériel électrique nécessaire aux travaux de maintenance et d'investissement réalisés par les agents municipaux sur le patrimoine de la CUA - année 2020/2021 lot 01	Fournitures	YESS	MAPA SUP 90 000	Montant maximum 15 000 €
Fourniture de matériel électrique nécessaire aux travaux de maintenance et d'investissement réalisés par les agents municipaux sur le patrimoine de la CUA - année 2020/2021 lots 2 à 4	Fournitures	REXEL	MAPA SUP 90 000	Montant maximum 40 000 €
Audit organisationnel pour la Communauté urbaine d'Alençon - reconsultation	Prestations intellectuelles	CABINET STEPHANIE EMROT	MAPA SUP 90 000	21 740 €

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
Travaux d'électricité et de câblage informatique pour la réhabilitation, l'aménagement et/ou la construction de bâtiments de la Ville d'Alençon, années 2020/2021	Travaux	HEN ELEC	MAPA SUP 90 000	Montant maximum par période d'exécution 75 000 €
Mise en place d'un FABLAB pour la Communauté urbaine d'Alençon achat et maintenance de machines et matériels lot 01 Acquisition, installation et maintenance d'une machine de gravure et de découpe laser et de tous les éléments nécessaires à son fonctionnement (logiciel, câbles)	Fourniture et service	THERMOFLAN	MAPA SUP 90 000	32 545 €
Mise en place d'un FABLAB pour la Communauté urbaine d'Alençon achat et maintenance de machines et matériels lot 03 Acquisition, installation et maintenance de 3 Imprimantes 3 D et de tous les éléments nécessaires à son fonctionnement (logiciel, câbles)	Fourniture et service	HAVA 3D	MAPA SUP 90 000	18 247 €

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
Mise en place d'un FABLAB pour la Communauté urbaine d'Alençon achat et maintenance de machines et matériels lot 04 Acquisition, installation et maintenance d'une thermo formeuse et de tous les éléments nécessaires à son fonctionnement (logiciel, câbles)	Fourniture et service	MULTISTATION	MAPA SUP 90 000	11 397 €
Maintenance, prestations techniques et acquisition de matériel et de logiciels pour les composants télécoms du système d'information de la CUA	Fourniture et service	ORANGE	MAPA SUP 90 000	Montant maximum par période d'exécution 50 000 €
Location de véhicules frigorifiques neufs pour le service de portage de repas à domicile de la Communauté Urbaine d'Alençon	Fourniture	Petit forestier	MAPA SUP 90 000	111 106 €
MO pour le confortement et la restauration des murs berges et des murs riverains de la rivière Sarthe.	Prestations intellectuelles	GEOLITHE	MAPA INF 90 000	86 680 €
Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi accueil Monsort à petits pas lot 01 démolition	Travaux	EBM	MAPA INF 90 000	1 749 €
Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi accueil Monsort à petits pas lot 02 charpente	Travaux	BRETON	MAPA INF 90 000	13 478 €

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi accueil Monsort à petits pas lot 03 menuiserie aluminium	Travaux	SPBM	MAPA INF 90 000	5 950 €
Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi accueil Monsort à petits pas lot 04 isolation	Travaux	LESSINGER	MAPA INF 90 000	9 800 €
Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi accueil Monsort à petits pas lot 07 peinture	Travaux	GAGNEUX DECORS	MAPA INF 90 000	2 686 €
Prestation de fourniture d'un chariot télescopique neuf ou d'occasion pour le centre de valorisation d'Alençon Nord	Fourniture	LESIEUR	Appel d'offre ouvert	180 350 €
Prestations de gestion et d'exploitation des installations techniques à Anova	Travaux	DALKIA	MAPA SUP 90 000	Montant maximum de 100 000 € par période d'exécution
Maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation de trois réservoirs sur tour et pour des travaux annexes sur deux surpressions	Prestations intellectuelles	ARTELIA	MAPA SUP 90 000	56 000 €
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans le bourg de Cuissai	Travaux	SADE	MAPA SUP 214 000	212 090 €
Prestations d'étude de l'aménagement du bassin versant du ruisseau de la Croix sur la Commune d'Ecouves RECONSULTATION	Prestations intellectuelles	DESIGN HYDRAULIQUE ET ENERGIE	MAPA INF 90 000	16 450 €

Objet du marché /accord cadre	Type de marché	Titulaire	Procédure de passation	Montant HT
Etude de préfiguration développement territorial de la chaleur renouvelable thermique	Prestations intellectuelles	ALTEREA	MAPA INF 90 000	48 691 €
Plantation de haie bocagère sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon	Travaux	BOIS BOCAGE ENERGIE	MAPA SUP 90 000	Montant maximum 140 000 €
Prestation de nettoyage et d'évacuation de déchets non conformes au pied des conteneurs d'apport collectif sur le territoire de la CUA	Services	SEP VALORISATION	MAPA SUP 90 000	Montant maximum par période d'exécution 30 000 €
Travaux de renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable à Saint Denis sur Sarthon	Travaux	SADE	MAPA INF 90 000	66 100 €

Annexe délibération n° 20220331-016.

Liste des avenants CUA conclus en 2021

Numéro d'avenant	Objet de l'avenant	Marché	Type de marché	Titulaire du marché
1	Modification suite au COVID	Travaux de construction d'un déchetterie pour la Communauté urbaine d'Alençon à Arçonnay lot 01 VRD	Travaux	EUROVIA
1	Modification suite au COVID	Travaux de construction d'un déchetterie pour la Communauté urbaine d'Alençon à Arçonnay lot 02 éclairage	Travaux	BOUYGUES ENERGIE
1	Mise à jour des références	Aménagement du nouveau Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s sis rue Augustin Fresnel à Alençon lot 01 mobilier	Fournitures	MOLUDO
1	Mise à jour des prix et des références	Aménagement du nouveau Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s sis rue Augustin Fresnel à Alençon lot 04 jeux et jouets	Fourniture	WESCO
1	Prolongation de la durée de l'accord-cadre	Etudes de définition des projets de restauration hydromorphologique dans le cadre de la DIG CUA	Prestations intellectuelles	SINBIO SCOP
1	Modification CCAP art 2 correction coquille	Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi-accueil Monsort « À petits pas »lot 01 démolition	Travaux	BATIMENT ET MARBRERIE

Avenants cua 2021 suite

Numéro d'avenant	Objet de l'avenant	Marché	Type de marché	Titulaire du marché
1	Modification CCAP art 2 correction coquille	Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi-accueil Monsort « À petits pas »lot 02 charpente couverture	Travaux	SAS BRETON
1	Modification CCAP art 2 correction coquille	Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi-accueil Monsort « À petits pas »lot 03 menuiserie aluminium	Travaux	SPBM
1	Modification CCAP art 2 correction coquille	Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi-accueil Monsort « À petits pas »lot 04 isolation	Travaux	LESSINGER
1	Modification CCAP art 2 correction coquille	Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi-accueil Monsort « À petits pas »lot 07 peinture	Travaux	GAGNEUX DECORS
2	Suppression d'une prestation	Travaux de réaménagement de zone dortoir centre multi-accueil Monsort « À petits pas »lot 01 démolition	Travaux	BATIMENT ET MARBRERIE
1	Ajout d'une prestation	Plantation de haie bocagère sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon	Travaux	SCIC BOIS BOCAGE

Annexe délibération n° 2022 03 31 - 017

CREATION	SUPPRESSION	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE EFFET
1	0	ADJOINT ADMINISTRATIF	TP COMPLET	01/06/2022
0	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/06/2022
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/04/2022
0	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TNC - 21H-60%	01/04/2022
1	0	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	REDACTEUR	TP COMPLET	01/04/2022
0	1	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/02/2022
0	1	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	25/02/2022
1	0	TECHNICIEN	TP COMPLET	01/04/2022
0	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/02/2022
1	0	ADJOINT ADMINISTRATIF	TP COMPLET	01/04/2022
0	1	ADJOINT ADMINISTRATIF	TNC - 29H30 - 29,50- 84,29%	01/04/2022
1	0	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TNC 50%-17H30	01/04/2022
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	01/04/2022
0	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/04/2022
1	0	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TNC - 29H30 - 29,50- 84,29%	01/04/2022
1	0	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE(COR)	TNC 7H/S	01/04/2022
1	0	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (COR)	TNC 7H/S	01/04/2022
0	1	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE(COR)	TNC 11H/S	01/04/2022
0	1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (COR)	TNC 11H/S	01/04/2022
0	1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (COR)	TNC 11H/S	01/04/2022

1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TNC 17H30-50%	01/06/2022
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TNC 17H30-50%	01/06/2022

- pour les créations de postes afin de permettre la nomination des agents promus à effet du 1er mai 2022. Les postes des agents ayant été promus seront supprimés lors d'un prochain Conseil :

2	0	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2022
5	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2022
1	0	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2022
1	0	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2022
1	0	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2022
4	0	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2022
10	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2022
3	0	AGENT SPECIALISE DES ECOLE MATERNELLE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2022
4	0	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	TP COMPLET	01/05/2022
1	0	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	TP COMPLET	01/05/2022